

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 72/2024

Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Date d'affichage : 12 juin 2024
Date de convocation : 12 juin 2024

SEANCE DU 19 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET, dûment convoqué le 12 juin 2024, conformément aux articles L.2121-7, L2121-10 et L2121-12 du code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGNON- Maire
Le Secrétaire de séance désigné est : Violette PELLEGRINO

Etaient présents : M. Philippe PIGNON, Anne GOURNAY, Jean SAFFRE, Violette PELLEGRINO, Norbert BERNARD, Martine CARLET-FLAK, Gérard EYMARD, Eugénie BLANC-COUTAGNE, Jean-Pierre WALTER, Julie RAHALI-LOCCO, Michel TARDIEU, Raphaëlle LAMANNA, Baptiste FAVALESSA, Patricia CANAL, Samir BOUAGALA, Sandra ARMANDI, Gilbert ESPOTO, Jeanne GAISON, Oijdi MOKRANI, Céline ISSOIRE, Thierry LECOQ, Denis COUTAGNE, Gilda DEMINGO, Paul BAUDE, Frédérique REFFET, Laurence DESCHLER, Bernard DIANA.

Avait donné pouvoir : Mme Sabine SMEDING-TOURAILLE à Mr Thierry LECOQ et Mr Bruno MASUT à Mr Paul BAUDE.

Élection des délégués auprès de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Bassin de l'Arc

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que conformément aux articles L.5212-7 et L.5212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune auprès de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Bassin de l'Arc

Nombre de délégués à désigner :

- 1 titulaire et 1 suppléant

Le Conseil Municipal

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire
- Après en avoir délibéré conformément à la loi,
- Décide d'élire les représentants de la commune devant siéger à la Société Locale de l'Eau (CLE) du Bassin de l'Arc comme suit :

Délégué titulaire : Eugénie COUTAGNE

Délégué suppléant : Michel TARDIEU

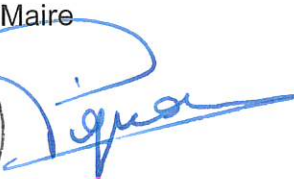
La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Secrétaire de séance



Violette PELLEGRINO

Le Maire



Philippe PIGNON

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 73/2024

Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Date d'affichage : 12 juin 2024
Date de convocation : 12 juin 2024

SEANCE DU 19 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET, dûment convoqué le 12 juin 2024, conformément aux articles L.2121-7, L2121-10 et L2121-12 du code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGNON- Maire
Le Secrétaire de séance désigné est : Violette PELLEGRINO

Etaient présents : M. Philippe PIGNON, Anne GOURNAY, Jean SAFFRE, Violette PELLEGRINO, Norbert BERNARD, Martine CARLET-FLAK, Gérard EYMARD, Eugénie BLANC-COUTAGNE, Jean-Pierre WALTER, Julie RAHALI-LOCCO, Michel TARDIEU, Raphaëlle LAMANNA, Baptiste FAVALESSA, Patricia CANAL, Samir BOUAGALA, Sandra ARMANDI, Gilbert ESPOTO, Jeanne GAISON, Oijdi MOKRANI, Céline ISSOIRE, Thierry LECOQ, Denis COUTAGNE, Gilda DEMINGO, Paul BAUDE, Frédérique REFFET, Laurence DESCHLER, Bernard DIANA.

Avait donné pouvoir : Mme Sabine SMEDING-TOURAILLE à Mr Thierry LECOQ et Mr Bruno MASUT à Mr Paul BAUDE.

Élection des délégués auprès de l'Association la Carbonière de Provence (GARDANNE)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que conformément aux articles L.5212-7 et L.5212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune auprès de l'Association la Carbonière de Provence

Nombre de délégués à désigner :

- 1 titulaire et 1 suppléant

Le Conseil Municipal

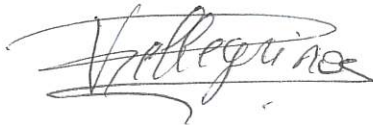
- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire
- Après en avoir délibéré conformément à la loi,
- Décide d'élire les représentants de la commune devant siéger à l'Association la Carbonière de Provence comme suit :

Délégué titulaire : Daniel DUFFAY

Délégué suppléant : Dominique MARIANELLY

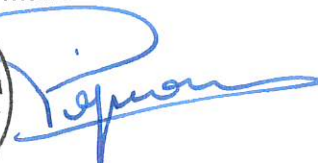
La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Secrétaire de séance



Violette PELLEGRINO

Le Maire



Philippe PIGNON

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 74/2024

Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Date d'affichage : 12 juin 2024
Date de convocation : 12 juin 2024

SEANCE DU 19 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET, dûment convoqué le 12 juin 2024, conformément aux articles L.2121-7, L2121-10 et L2121-12 du code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGNON- Maire
Le Secrétaire de séance désigné est : Violette PELLEGRINO

Etaient présents : M. Philippe PIGNON, Anne GOURNAY, Jean SAFFRE, Violette PELLEGRINO, Norbert BERNARD, Martine CARLET-FLAK, Gérard EYMARD, Eugénie BLANC-COUTAGNE, Jean-Pierre WALTER, Julie RAHALI-LOCCO, Michel TARDIEU, Raphaëlle LAMANNA, Baptiste FAVALESSA, Patricia CANAL, Samir BOUAGALA, Sandra ARMANDI, Gilbert ESPOTO, Jeanne GAISON, Oijdi MOKRANI, Céline ISSOIRE, Thierry LECOQ, Denis COUTAGNE, Gilda DEMINGO, Paul BAUDE, Frédérique REFFET, Laurence DESCHLER, Bernard DIANA.

Avait donné pouvoir : Mme Sabine SMEDING-TOURAILLE à Mr Thierry LECOQ et Mr Bruno MASUT à Mr Paul BAUDE.

Élection des délégués auprès du Conseil d'Administration du collège Jean Zay de Rousset

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que conformément aux articles L.5212-7 et L.5212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune auprès du conseil d'administration du collège Jean Zay de Rousset

Nombre de délégués à désigner :

- 1 titulaire et 1 suppléant

Le Conseil Municipal

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire
- Après en avoir délibéré conformément à la loi,
- Décide d'élire les représentants de la commune devant siéger au conseil d'administration du collège Jean Zay de Rousset comme suit :

Délégué titulaire : Jean-Pierre WALTER

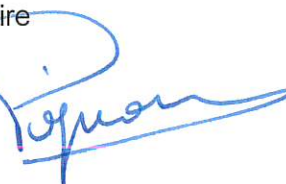
Délégué suppléant : Sabine SMEDING-TOURAILLE

La présente délibération est adoptée à vingt-huit voix pour, une abstention (Laurence DESCHLER)

Le Secrétaire de séance



Violette PELLEGRINO



Philippe PIGNON

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 75/2024

Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Date d'affichage : 12 juin 2024
Date de convocation : 12 juin 2024

SEANCE DU 19 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET, dûment convoqué le 12 juin 2024, conformément aux articles L.2121-7, L2121-10 et L2121-12 du code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGNON- Maire
Le Secrétaire de séance désigné est : Violette PELLEGRINO

Etaient présents : M. Philippe PIGNON, Anne GOURNAY, Jean SAFFRE, Violette PELLEGRINO, Norbert BERNARD, Martine CARLET-FLAK, Gérard EYMARD, Eugénie BLANC-COUTAGNE, Jean-Pierre WALTER, Julie RAHALI-LOCCO, Michel TARDIEU, Raphaëlle LAMANNA, Baptiste FAVALESSA, Patricia CANAL, Samir BOUAGALA, Sandra ARMANDI, Gilbert ESPOTO, Jeanne GAISON, Oijdi MOKRANI, Céline ISSOIRE, Thierry LECOQ, Denis COUTAGNE, Gilda DEMINGO, Paul BAUDE, Frédérique REFFET, Laurence DESCHLER, Bernard DIANA.

Avaient donné pouvoir : Mme Sabine SMEDING-TOURAILLE à Mr Thierry LECOQ et Mr Bruno MASUT à Mr Paul BAUDE.

Élection des délégués auprès de l'Association des communes forestières des BDR

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que conformément aux articles L.5212-7 et L.5212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune auprès de l'Association des communes Forestières des BDR

Nombre de délégués à désigner :

- 2 titulaires

Le Conseil Municipal

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire
- Après en avoir délibéré conformément à la loi,
- Décide d'élire les représentants de la commune devant siéger à l'Association des communes forestières des BDR comme suit :

Délégués titulaires : Samir BOUAGALA, Sandra ARMANDI

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Secrétaire de séance



Violette PELLEGRINO

Le Maire



Philippe PIGNON